

COMMUNE DE GRÉZELS
Séance du 07 avril 2026

Date de la convocation: 01/04/2026

Membres en exercice :
11

Le sept avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien PEREZ

Présents : 9
Quorum atteint : oui
Votants: 10
Pour: 10
Contre: 0
Abstentions: 0

Présents : Sébastien PEREZ, Serge LEVERGEOIS, Christine COGNÉ, Patrick JOUCLAS, Agnès CHAPELET-VOYE, Monique RIVIERRE, Valérie JAMPIERRE, Quentin FOURNIÉ, Anthony MARUESCO
Représentés : Marianne PEROCHEAU représentée par Christine COGNÉ
Excusés : Maurin BERENGER
Absents :
Secrétaire de séance : Christine COGNÉ

Objet: Désignation des représentants AGEDI - D_2026_15

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Grézels au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : Christine COGNÉ, 2ème adjointe
2. DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : Serge LEVERGEOIS, 1er adjoint
3. PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. AUTORISE Monsieur le maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ

Le/la secrétaire de séance,
Christine COGNÉ